

### **3.095 Proposition d'inscription de grandes Routes sérielles internationales du patrimoine mondial**

RAPPELANT que le Ve Congrès mondial sur les parcs (Durban, 2003) a pris note de la Recommandation V.4 *Établir des réseaux d'aires protégées efficaces et complets* qui appelle les États parties à la Convention du patrimoine mondial « à encourager l'inscription de phénomènes physiographiques, naturels et culturels d'importance mondiale en tant que «routes sérielles» du patrimoine mondial, à grande échelle, et multi-états, qui puissent servir de cadre à des aires protégées et des biens du patrimoine mondial locaux et transfrontières » ;

RECONNAISSANT l'importance des grands phénomènes physiographiques (que l'on appelle aussi parfois « mégaphénomènes ») qui se manifestent dans le monde entier, pour la diversité biologique et le patrimoine naturel et culturel à l'échelle mondiale ;

RECONNAISSANT EN OUTRE la contribution de ces phénomènes au concept global de la conservation, essentiel au maintien des liens entre les ressources naturelles et les ressources culturelles ;

SOULIGNANT l'intérêt de ces phénomènes pour la création d'aires protégées et de corridors transfrontières qui ont une importance insigne pour la conservation de la biodiversité ;

INSISTANT en particulier sur l'importance mondiale de Routes sérielles internationales du patrimoine mondial telles que la Rift Valley et de la Gran Ruta Inca en tant que mégaphénomènes qui recèlent de nombreuses ressources précieuses ;

GRAVEMENT PRÉOCCUPÉ par la perte d'habitats et de sites précieux le long de ces routes, qui menace jusqu'aux liens entre les phénomènes de ces routes ;

NOTANT que l'adoption de la présente motion par les membres de l'UICN ne compromet pas l'évaluation technique indépendante, réalisée par l'UICN, des propositions d'inscription de sites sur la Liste du patrimoine mondial ;

#### **Le Congrès mondial de la nature, réuni du 17 au 25 novembre 2004 à Bangkok, Thaïlande, pour sa 3e Session:**

1. RECONNAÎT que la Recommandation V.4 dont le Ve Congrès mondial sur les parcs a pris note, appelle les États parties à la Convention du patrimoine mondial à « encourager l'inscription de phénomènes physiographiques, naturels et culturels, d'importance mondiale en tant que grandes «routes sérielles» internationales du patrimoine mondial, qui puissent servir de cadre à des aires protégées et des biens du patrimoine mondial locaux et transfrontières ».
2. INVITE le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO à :
  - a) soutenir le concept de grand «bien sériel» international du patrimoine mondial en tant que moyen d'application de la Convention du patrimoine mondial ;
  - b) envisager d'examiner particulièrement le concept de proposition de grand «bien sériel» international dans le cadre de la stratégie mondiale émergente, en apportant un appui aux réunions régionales d'experts qui examineront et, le cas échéant, élaboreront et encourageront la mise en oeuvre d'initiatives telles que la Great Rift Valley et la Gran Ruta Inca ; et

- c) envisager d'aider les États parties concernés à préparer des listes indicatives de sites qui pourraient mériter d'être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et ultérieurement, des propositions d'inscription.
3. APPELLE les États parties à promouvoir l'identification et la création d'aires protégées le long de ces routes et à proposer celles qui conviennent pour inscription sur la Liste des biens du patrimoine mondial.
4. APPELLE l'UICN, les organisations non gouvernementales nationales et internationales et les fondations à prendre intégralement part aux réunions régionales d'experts et à soutenir l'élaboration de listes de référence et la gestion coordonnée des aires protégées identifiées durant les réunions régionales d'experts comme pouvant prétendre au statut de biens du patrimoine mondial.

Le Département d'État des États-Unis d'Amérique a versé la déclaration suivante au procès-verbal :

*Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus lors du vote de cette motion.*